



**Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique**

---

☒ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 ☎ 010.42.00.59

☒ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte 210-0678220-48 - [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be) - ☎ info@ufapec.be

**Les aménagements pour enfants « dys » :  
favoritisme ou réelle nécessité ?**

Anne Floor  
Analyse UFAPEC 2010 N°36.10

## Introduction

Les troubles du langage et de l'apprentissage, on en parle de plus en plus. Les professionnels, les pouvoirs publics, les enseignants et les parents en reconnaissent aujourd'hui la spécificité. En effet, la Communauté française dans sa circulaire du 09/02/2010<sup>1</sup> permet aux **élèves atteints de déficiences** (visuelles, auditives, sensorielles, motrices,...) ou **aux enfants qui présentent des troubles de l'apprentissage** (attestés par le PMS ou équivalent) de bénéficier pendant la passation du CEB des mêmes modalités que celles qui sont mises en place pendant l'année scolaire au cours des apprentissages. Depuis 2007, les Pays-Bas ont pris à bras le corps le problème des troubles d'apprentissage en lançant le « Master Plan Dyslexie ». L'un des outils de ce plan est le « dyslexiepas » ou « passeport dyslexie » que reçoit l'élève dont les troubles d'apprentissage sont avérés. Ce passeport atteste de son trouble, mais décrit aussi précisément les mesures de compensation qu'il est en droit de demander à ses enseignants. Cet outil se révèle particulièrement utile en secondaire étant donné le nombre d'enseignants auxquels l'élève est confronté. Ce passeport garantit que les besoins spécifiques de l'élève seront pris en compte et le rend acteur puisqu'il présente lui-même son passeport à ses nouveaux enseignants.<sup>2</sup> A Montréal, en octobre 2009, des parents d'enfants dyslexiques poursuivent le ministère de l'Éducation du Québec pour ne pas avoir dépisté à temps le problème de leur enfant et ne pas avoir fourni les services requis pour qu'ils réussissent leur scolarité.<sup>3</sup> L'inauguration en ce mois de décembre d'un « Service d'aide à l'apprentissage pour enfants et adolescents à besoins spécifiques » dans le service d'orthopédagogie clinique de l'université de Mons est aussi révélatrice d'une volonté de prendre en main cette problématique. L'Institut de recherche en sciences psychologiques de l'UCL met en place un service de dépistage et d'aide de la dyslexie. L'objectif étant de faire prendre conscience que la dyslexie est un handicap qui peut entraver la réussite académique et de mettre un terme à une discrimination latente à laquelle les étudiants dyslexiques sont confrontés depuis toujours. En effet, les étudiants « dys » affrontent, tout au long de leur parcours scolaire, deux défis lors des évaluations : on mesure leurs compétences comme pour tous les élèves évalués et ils ont en plus à gérer les difficultés inhérentes à leur trouble (par ex : les enfants ayant des difficultés spatio-temporelles se perdent dans les tableaux à double entrée alors qu'ils connaissent la réponse, ...). En leur permettant d'utiliser des aménagements qui ont été développés avec eux en rééducation pour soulager l'impact de leur trouble sur leurs apprentissages scolaires, on peut réduire la disproportion entre la performance scolaire et les compétences réelles. Vous trouverez en annexe 1 des propositions d'aménagements de l'APEDA<sup>4</sup>. Elles s'inspirent de l'expérience clinique des professionnels de l'APEDA, de ce qui se pratique déjà dans la partie néerlandophone du pays, en France et au Québec.

Toutes ces initiatives contribuent à sortir de leur isolement les enfants en difficulté scolaire ainsi que leur famille et à en faire un enjeu sociétal et plus seulement une problématique individuelle. *En effet, si l'on tient compte de l'ensemble des enfants à besoins spécifiques - qu'il s'agisse d'enfants souffrant de troubles dyslexiques, dysphasiques, attentionnels ou plus paradoxalement d'enfants précoces -, on arrive à un taux de prévalence avoisinant 17 % ! Rapporté à un effectif moyen d'environ 25 élèves par classe de primaire, cela fait plus de 4*

---

<sup>1</sup> [http://www.adm.cfwb.be/upload/docs/3223\\_20100209105456.pdf](http://www.adm.cfwb.be/upload/docs/3223_20100209105456.pdf)

<sup>2</sup> Service général du pilotage du système éducatif de la Communauté française, publication à consulter et télécharger sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), sous le lien « troubles de l'apprentissage » dans la page « L'école de A à Z », p. 27.

<sup>3</sup> <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2009/10/13/004-Dyslexie-recours.shtml>

<sup>4</sup> APEDA : Association belge de parents d'enfants en difficulté d'apprentissage

*élèves par classe susceptibles d'être concernés par ces difficultés, tant au niveau des apprentissages que celui de l'insertion relationnelle et socioprofessionnelle.*<sup>5</sup>

Ces troubles entraînent chez l'enfant des problèmes d'accès aux apprentissages, qui peuvent rendre difficiles encore à l'âge adulte certains actes de la vie quotidienne ou professionnelle. Les troubles des « dys » handicapent au jour le jour, entraînant un vrai cortège de difficultés : culpabilité de n'être pas comme les autres, scolarité difficile, vies familiales et professionnelles perturbées. Incompris par leur entourage, ils engendrent des réactions d'incompréhension, d'énerverment, de rejet. Le risque est grand de voir dès lors les porteurs de ces troubles s'isoler de plus en plus et se marginaliser d'une société trop normative.

### **C'est quoi les enfants « dys » ?**

La dyslexie, la dyscalculie, la dysorthographe, la dysphasie, la dyspraxie, la dysgraphie ainsi que les troubles attentionnels (TDA/H),<sup>6</sup> appelés aussi communément les « Dys » constituent des troubles spécifiques d'apprentissage. Les troubles de l'apprentissage sont récurrents et permanents, ils ne disparaîtront jamais complètement. Ils sont invisibles (contrairement à un handicap physique) d'où la nécessité d'informer le mieux possible les proches de l'enfant sur la nature du trouble, ses conséquences,... L'expression « troubles spécifiques » indique que ces troubles touchent un secteur isolé du fonctionnement mental alors que les autres secteurs sont préservés. Ces troubles bien qu'invisibles altèrent durablement et substantiellement les fonctions cognitives. Ces troubles se combinent souvent entre eux ; on parle alors de troubles associés. Par exemple, 50 % des sujets dyslexiques ont aussi des troubles de la coordination motrice.

### **Troubles d'apprentissage : enfant victime ou responsable de son trouble ?**

Avec la scolarité obligatoire, les enseignants ont rencontré davantage d'élèves présentant des difficultés d'apprentissage. C'est dans ce contexte qu'a été créé en France en 1905 par Alfred Binet le premier test d'intelligence afin d'identifier les enfants devant bénéficier d'un enseignement spécial. Les difficultés d'apprentissage à cette époque ne pouvaient résulter que d'un déficit intellectuel ou sensoriel. Les mentalités vont cependant évoluer, notamment grâce à la dyslexie. On a longtemps accusé un défaut éducatif, des désordres psycho-affectifs, un blocage psychologique, ... Actuellement les recherches toujours en cours penchent vers une explication neurologique et génétique. *Le trouble de la conscience phonémique à l'origine de la dyslexie apparaît aujourd'hui lié à l'organisation de certaines zones cérébrales, sans incidence sur les capacités intellectuelles.*<sup>7</sup> Ces travaux sur la dyslexie ont profondément influencé les recherches consacrées aux autres troubles de l'apprentissage. Ainsi, les chercheurs ont identifié une zone cérébrale responsable du déficit d'une compétence de base (représentation des quantités) qui en cascade perturberait l'ensemble des apprentissages mathématiques.

---

<sup>5</sup> P. Fourneret, Turbulent ou hyperactif ?, article de la rubrique « L'enfant : de la psychologie à l'éducation », mensuel n°120, octobre 2001.

<sup>6</sup> Voir annexe 2 pour une définition précise de chaque trouble.

<sup>7</sup> J. Grégoire, « Troubles d'apprentissage, le calvaire scolaire », article de la rubrique « Les troubles mentaux », Grands dossiers n°20, sept-oct-nov 2010.

Cette approche purement neurocognitive en dehors de tout contexte permet aux proches des enfants confrontés à des troubles d'apprentissage de mieux comprendre les difficultés de leur enfant et d'en saisir les enjeux. Les enfants n'agissent pas intentionnellement, ils sont bien les premières victimes de leurs troubles. *Le fait d'accepter qu'il puisse y avoir des causes physiologiques aux comportements difficiles contredit des convictions bien enracinées dans notre société. La mentalité occidentale veut en effet que l'on obéisse à notre « personnalité », à notre « volonté » ou à notre « âme ». Nous avons du mal à accepter que ces aspects de nous-mêmes soient si fortement influencés par les neurotransmetteurs.*<sup>8</sup>

Cette question de l'origine des troubles aura des répercussions sur la manière d'être des adultes avec les enfants « dys » ; en effet, si l'enseignant est compréhensif et bien informé des difficultés de son élève, il pourra lui faciliter grandement la vie scolaire en se percevant comme un intervenant auprès de l'enfant et non pas comme une de ses victimes. Et ceci est particulièrement d'actualité dans le cas des enfants qui ont des troubles de l'attention. L'enfant TDA /H peut par son comportement excessif irriter son entourage, s'opposer de manière plus ou moins marquée à la personne qui essaie de l'aider. Il est plus compliqué pour l'entourage d'être dans l'empathie par rapport à un trouble invisible que par rapport à un handicap visible comme un enfant malentendant. *Pathologie de l'agir et du corps, l'hyperactivité entrave aussi le sujet dans son désir d'accomplissement, tout comme elle atteint l'autre en attaquant perpétuellement les liens qui les unissent.*<sup>9</sup>

Pour preuve en est ce témoignage d'un spécialiste en neurologie pédiatrique, le professeur Martin L. Kutscher : « *Certaines années scolaires ont été fantastiques et d'autres, complètement catastrophiques.* » Et quand je demande pourquoi, la réponse est presque toujours : « *Les bonnes années, il sentait que son enseignant le comprenait et l'encourageait. Les années catastrophes, ça ne cliquait pas avec l'enseignant et tout allait mal alors.* »<sup>10</sup>

Une fois que les parents et les enseignants acceptent l'idée d'être face à un enfant qui a des besoins particuliers, *il est plus facile de ne pas en faire une affaire personnelle. Nous avons tout intérêt à considérer l'enfant ayant des besoins particuliers comme une « œuvre en cours d'élaboration »*<sup>11</sup>.

Chaque enfant porteur d'une dyslexie et/ou d'un trouble associé est un cas particulier. Les aménagements qui sont mis en place en rééducation avec un enfant ne sont pas transposables tels quels pour un autre. Chaque enfant exprime son trouble par des symptômes différents.

***Les enfants « dys » ont l'air d'y arriver et pourtant toute démarche cognitive en fonction de leur « dys » leur demande un coût attentionnel énorme, là est le vrai danger***<sup>12</sup>.

Selon Jacques Grégoire, une approche plus globale des troubles d'apprentissage qui tient compte des conséquences émotionnelles et motivationnelles est vraiment nécessaire. Certains

---

<sup>8</sup> M.L. Kutscher, « Les enfants atteints de troubles multiples », De Boeck, 2009, p. 11.

<sup>9</sup> P. Fourneret, « Turbulent ou hyperactif ? », Article de la rubrique « L'enfant : de la psychologie à l'éducation », Mensuel n°120, octobre 2001.

<sup>10</sup> M.L. Kutscher, « Les enfants atteints de troubles multiples », De Boeck, 2009, p.10.

<sup>11</sup> M.L. Kutscher, « Les enfants atteints de troubles multiples », De Boeck, 2009, p.12.

<sup>12</sup> Aménager les apprentissages des enfants en difficulté, APEDA, p.15.

enfants passent entre les mailles du filet en primaire et ne sont que tardivement voire jamais diagnostiqués. Ces enfants ont développé spontanément des stratégies compensatoires qui à long terme perdent de leur efficacité. Ces enfants sont incompris par tout leur entourage et considérés comme paresseux, inattentifs, ne travaillant pas assez et de mauvaise volonté. Alors que précisément, ils mobilisent une énergie phénoménale pour apprendre comme les autres et ne comprennent pas ce qui leur arrive. Ces perceptions erronées risquent d'entraîner des troubles psychologiques irréversibles (perte d'estime de soi, démotivation, relations conflictuelles avec l'entourage,...). *« A long terme, les troubles d'apprentissage sont associés à une foule de problèmes :*

- *Un mauvais rendement scolaire ;*
- *La diminution de l'estime de soi, l'anxiété, la dépression, l'aliénation et la rébellion ;*
- *D'autres troubles neuropsychiatriques appartenant aux troubles multiples, dont le trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH ; risque de 20 %) ;*
- *La délinquance ;*
- *Le décrochage scolaire ;*
- *La toxicomanie (une étude américaine a révélé que 24 % des enfants atteints de troubles d'apprentissage présentent une toxicomanie, contre 9% des autres (Feinstein et Phillips, 2004)) ;*
- *Les troubles de conduites (la recherche montre que de 30% à 70% des jeunes contrevenants et détenus ont eu des problèmes d'apprentissage). Au cours des deux dernières décennies, le lien entre les troubles d'apprentissage et le comportement délinquant a été confirmé au Canada comme aux Etats-Unis. »<sup>13</sup>*

Dans l'émission « quand les jeunes s'en mêlent » consacrée à la dyslexie du 9 octobre 2010<sup>14</sup>, tous les témoignages des jeunes confirment cette importance de voir leur trouble reconnu et d'être soutenu dans leurs efforts. Pour l'apprentissage des langues entre autre, une adolescente souligne que sans la compréhension de ses enseignants et le fait qu'ils tiennent compte du travail fourni, le défi aurait été encore plus ardu à relever. *« On travaille trois fois plus que les autres pour arriver aux mêmes résultats. »*

*« Les enfants dyslexiques consacrent beaucoup plus de temps à leur travail scolaire et il est important de leur reconnaître ce mérite. Il ne faut pas négliger les aspects psychoaffectifs et émotionnels qui interviennent dans toutes les capacités d'apprentissage »,* explique la neuro-pédiatre Catherine Wetzburger lors du symposium 2010 sur la dyslexie organisée par l'APEDA<sup>15</sup>. *« Les enfants qui rencontrent des troubles d'apprentissage ont une grande blessure narcissique et il est important de les valoriser autrement en leur donnant notamment la possibilité de faire d'autres activités où ils sont plus performants pour se valoriser. Elle insiste également sur l'importance d'un partenariat entre tous les intervenants autour de ces enfants : famille, enseignants, paramédicaux, médecin afin de leur permettre d'accéder à une vie personnelle et professionnelle épanouissante. »*

Nathalie Vergeynst, maman d'une enfant dyslexique, explique que les rééducations additionnées à l'école rendent l'enfant fatigué et découragé. *« Il doit fournir davantage d'énergie que les autres. Tout lui semble être une punition. »* Les activités parascolaires prennent alors

---

<sup>13</sup> M.L. Kutscher, « Les enfants atteints de troubles multiples », De Boeck, 2009, p. 54 et 55.

<sup>14</sup> <http://www.rtb.be/radio/player/lapremiere/podcasts?c=lp-qlj&e=1006>

<sup>15</sup> <http://www.mediaevent.be/apeda2010/podcasts/Bienvenue.html>

tout leur sens pour redorer l'image que l'enfant a de lui-même. « Lors de ses cours de danse classique, ma fille n'est plus dyslexique. Elle est au même niveau que les autres. »

Dépister tôt les troubles d'apprentissage permet d'éviter à l'enfant une dévalorisation de son image. « Je suis convaincue qu'il y a un intérêt à dépister précocement les enfants qui ont des faiblesses et qui risquent de les installer en âge scolaire », nous dit Catherine Wetzburger en parlant des enfants dyslexiques. « Je regrette que ces dépistages n'existent plus systématiquement en maternelle et que l'on n'apprécie plus si un enfant est prêt à entamer les apprentissages de première année. Ces dépistages concernent les capacités à parler, à communiquer, à s'intégrer socialement, à comprendre les consignes, à les déchiffrer,... . On peut espérer que si des enfants sont dépistés le plus tôt possible, en fin de maternelle, diagnostiqués dès qu'ils commencent à lire et traités dès que possible, on pourra éviter que les troubles ne s'installent de manière irréversible. »

**Les troubles spécifiques des apprentissages ont comme particularité d'être invisibles, récurrents et permanents, ils ne disparaîtront jamais complètement. Et ce qui rend la tâche complexe pour tous : parents, enseignants et enfants.**

## Troubles récurrents et permanents

« X ne va pas bien, à en être malade physiquement. Cette nuit, il n'a pas bien dormi et a vomi avant de partir à l'école. Je vous avoue être déboussolée et ne plus savoir jusqu'où je peux lui demander de s'accrocher. Une chose m'a interpellée : alors que je venais de dire que dyslexique, on le reste, l'enseignant m'a dit que la situation de X n'était pas normale car la dyslexie devrait être réglée depuis le nombre d'années qu'il était suivi par une logopède.<sup>16</sup> »

La rééducation agit sur la plasticité cérébrale, c'est-à-dire sur la capacité du cerveau à établir de nouvelles connexions neuronales après la naissance. Il existe deux grandes catégories de stratégies pour aider les enfants à cheminer : les stratégies qui consistent à se concentrer sur la difficulté et celles qui consistent à la contourner en recourant aux compétences préservées et en mettant en place des mécanismes de compensation. Ces stratégies développées en thérapie individuelle, il est bien sûr primordial que les enfants les utilisent et les transfèrent vers l'école. L'enfant apprendra par exemple à systématiser sa réflexion face à une relecture de dictées, à utiliser un fluo pour mettre en valeur les mots-clés, ... Il est évident que ces stratégies de compensation doivent avoir été assimilées par l'enfant pour être réutilisées valablement en classe. Si ces aménagements ne sont pas suivis à la maison ou à l'école, la rééducation n'aura d'effet qu'à court terme. Avoir un enfant « dys » exige un investissement parental important ; un papa interviewé lors de l'émission « Quand les jeunes s'en mêlent » parle de véritable soulagement quand le bulletin de fin d'année arrive, « enfin la famille au complet va pouvoir souffler ».

## Handicap invisible

« Parfois, j'en arrive à dire que j'aurais préféré qu'il lui manque un bras. Au moins, c'était clair et net comme handicap », confie Françoise, maman de quatre enfants dont Nicolas 11 ans et

---

<sup>16</sup> Témoignage extrait du site de l'APEDA.

Louise, 15 ans, tous deux dyslexiques. « *Et d'ajouter, le plus difficile, c'est qu'on est très seuls* »<sup>17</sup>.

Nous avons vu à quel point il est important que le trouble d'apprentissage soit reconnu et compris par l'entourage de l'enfant. Or celui-ci change d'enseignant chaque année, le bâton de pèlerin est donc à reprendre à chaque début d'année scolaire. Expliquer le trouble d'apprentissage, la rééducation en cours, les moyens mis en œuvre pour épauler l'enfant, se confronter parfois à l'incompréhension et aux jugements des enseignants, c'est cela le parcours du combattant de centaines de familles. Autoriser l'enfant « dys » à utiliser les stratégies de compensation à l'école (et surtout lorsqu'il est en évaluation) touche « *à des valeurs éthiques comme les notions d'équité ou de favoritisme que génèrent ces pathologies de l'apprentissage qui bien qu'invisibles à l'œil ont des répercussions quotidiennes bien réelles et visibles sur les productions écrites de ces enfants* »<sup>18</sup>.

## **Conclusion**

Les « dys » sont porteurs d'un handicap invisible, qui les pénalisent dans leur métier d'élève par rapport à l'acte d'apprendre. Si les troubles et leurs conséquences ne sont pas expliqués aux adultes qui les côtoient (parents, éducateurs, enseignants, ...), le risque est grand de voir la relation se dégrader et de les considérer comme paresseux, faisant preuve de mauvaise volonté ou victime de blocage psychologique. Alors que précisément ces enfants, quand ils ne se découragent pas, fournissent trois fois plus d'efforts que d'autres pour obtenir les mêmes résultats. Les encourager est vraiment la clé du succès de même qu'un dépistage et une prise en charge précoce. Dans cet esprit-là, **l'UFAPEC encourage une synergie entre PMS, enseignants et parents pour qu'un dépistage des troubles d'apprentissage se réalise plus systématiquement durant les années d'enseignement maternel.**

De même, une fois que l'enfant est suivi en rééducation, le dialogue entre enseignant, parent et thérapeute est vraiment indispensable et tous les moyens sont bons (mail, téléphone, rendez-vous réguliers pour faire le point, cahier de liaison...). L'enfant en difficulté, en sentant ainsi se mobiliser les adultes autour de lui pour l'épauler, osera parler de ses difficultés, se sentira compris, écouté et encouragé.

**L'UFAPEC insiste également sur la formation initiale des enseignants afin que ceux-ci soient outillés et formés pour dépister les enfants à risques**, orienter les parents vers les services compétents et être réceptifs aux aménagements qui aideront l'apprentissage des enfants « dys ». Certaines associations ont réalisé des brochures d'informations pour les enseignants concernant la dyslexie et les troubles de l'attention<sup>19</sup>. Multiplier les lieux d'échanges et d'informations sur tous les troubles d'apprentissage est indispensable, les Associations de parents en organisant des conférences ou des tables rondes sur le sujet ont un rôle-clé à jouer.

Il ne faut pas non plus négliger l'impact sur les familles d'enfants « dys » ; les après-quatre heures peuvent vite tourner au cauchemar. Entre les devoirs et leçons qui prennent plus de temps, les rééducations et l'épuisement bien légitime des enfants, il y a de quoi se décourager.

---

<sup>17</sup> F. Leroy, itinéraire d'enfants dyslexiques, La libre Belgique du 17 novembre 2010.  
<http://www.lalibre.be/societe/sciences-sante/article/623668/itineraires-d-enfants-dyslexiques.html>

<sup>18</sup> Aménager les apprentissages des enfants en difficulté, APEDA, p.17.

<sup>19</sup> Nous reprenons les coordonnées des sites de ces associations en annexe 3.

Or précisément, les enfants « dys » ont besoin d'encouragements, de soutien, ... de la part de leurs proches. Toutes ces rééducations représentent aussi un coût financier important pour les familles, les interventions de la mutuelle ne tiennent pas toujours compte du caractère permanent de ces troubles d'apprentissage (par exemple, la logopédie n'est remboursée que pour deux années consécutives de troubles du langage oral et deux années consécutives de troubles du langage écrit et ces remboursements s'interrompent d'office à l'âge de 14 ans).

**Toutes les familles ne sont pas égales face à l'investissement financier que représentent ces rééducations. L'UFAPEC interpelle les instances politiques pour que la prise en charge réalisée par les mutuelles tienne compte du caractère permanent et récurrent de tous ces troubles d'apprentissage.**

Ces enfants « dys » fonctionnent autrement, poussent les adultes à remettre en question leurs manières d'enseigner. Nous nous trouvons là au cœur de la pédagogie de la réussite. Comprendre les troubles des apprentissages, les accepter, mettre en place de nouvelles manières d'apprendre, intégrer leurs spécificités et s'en enrichir pour évoluer vers une école de la réussite, ne pas entrer dans le jeu d'une société trop normative qui exclut les différences au nom d'une soi-disant égalité, tels sont les enjeux à relever pour que les « dys » aient une place dans nos écoles, nos familles, nos bureaux, ...

Désireux d'en savoir plus ?

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



## **Bibliographie**

APEDA, *Aménager les apprentissages des enfants en difficulté*, APEDA.

Chapelle G., *Enseigner aux élèves avec troubles de l'apprentissage*, publication du Service général du pilotage du système éducatif, à consulter et télécharger sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), sous le lien « troubles de l'apprentissage » dans la page « L'école de A à Z » :  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=24685&navi=346>

FOURNERET P., *Turbulent ou hyperactif ?*, dans *L'enfant : de la psychologie à l'éducation*, mensuel n°120, octobre 2001.

Grégoire J., *Troubles d'apprentissage, le calvaire scolaire*, dans *Les troubles mentaux*, Grands dossiers n°20, sept-oct-nov 2010.

Kutscher M.L., *Les enfants atteints de troubles multiples*, De Boeck, Bruxelles, 2009.

Leroy F., *Itinéraire d'enfants dyslexiques*, dans *La libre Belgique*, 17 novembre 2010.  
<http://www.lalibre.be/societe/sciences-sante/article/623668/itineraires-d-enfants-dyslexiques.html>

Wetzburger C., *Tout ce qu'il faut savoir sur la dyslexie*, extrait du symposium 2010 sur la dyslexie organisée par l'APEDA, 9 octobre 2010.

<http://www.rtf.be/radio/player/lapremiere/podcasts?c=lp-qli&e=1006>

<http://www.mediaevent.be/apeda2010/podcasts/Bienvenue.html>

[http://www.adm.cfwb.be/upload/docs/3223\\_20100209105456.pdf](http://www.adm.cfwb.be/upload/docs/3223_20100209105456.pdf)

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2009/10/13/004-Dyslexie-recours.shtml>

## Annexe 1

### Propositions d'aménagements de l'APEDA

Nous allons nous pencher sur des exemples concrets rencontrés par nos patients qui ont éprouvé des difficultés mais surtout nous attarder sur les aménagements réalistes et réalisables.

Toutes les idées sont tirées de la liste bibliographique, de notre expérience clinique et s'inspirent également de ce qui se pratique déjà dans la partie néerlandophone du pays, en France et au Québec où ils obtiennent d'excellents résultats.

Notre but est de montrer comment il serait possible d'évaluer une compétence ciblée sans sanctionner l'élève par rapport à ses difficultés intrinsèques.

Nous rappelons qu'il ne s'agit pas de changer des épreuves ou de les rédiger en plusieurs versions différentes mais de permettre l'utilisation d'aménagements pour répondre à l'objectif poursuivi par l'évaluation. De tels amendements ont déjà été réalisés pour les malvoyants et les malentendants vu que le matériel proposé peut induire des difficultés supplémentaires insoupçonnées.

#### A. Evaluations formatives

En règle générale pour les **évaluations formatives** nous recommandons de :

- ° Accorder plus de temps à l'élève pour réaliser son travail ou de lui permettre l'aide d'un auxiliaire ou l'utilisation d'un logiciel de lecture (par exemple K3000, édité par Sensotec et actuellement le seul reconnu par la Communauté Française), d'un logiciel de reconnaissance vocale ou d'un logiciel de mathématique,
- ° Permettre l'utilisation de l'ordinateur,
- ° Adapter les modalités d'évaluation (moduler le temps, évaluation à l'oral...),
- ° Donner des supports écrits nets et de taille de police suffisante,
- ° Continuer à proposer des supports assez aérés,
- ° Autoriser des systèmes de cache pour faciliter le suivi de la ligne,
- ° Eviter les typographies denses, complexes, ambiguës, les présentations peu aérées, la recherche d'informations dispersées,
- ° Eviter les questionnaires recto-verso qui provoquent une perte de repères chez l'élève « dys »,
- ° Travailler sur des exercices à trous qui leur permettent de moins écrire.

Lors de la **correction** :

- ° Tenir compte de la fatigabilité et de la lenteur,
- ° Valoriser les points forts et les progrès,
- ° Eviter de sanctionner les fautes d'orthographe ou de syntaxe dans les matières autres que lors des tests de dictée ou tests de syntaxe. Ne prendre en compte que le contenu.

#### Lors de **lectures obligatoires** :

- ° Proposer un audio-livre ou une lecture par l'adulte ou par un logiciel de lecture,
- ° Autoriser la lecture avec un outil (crayon, règle, doigt-curseur, caches...),
- ° Permettre la subvocalisation si elle aide l'enfant,
- ° Préparer la lecture de textes longs.

#### Pour les **dictées** :

- ° Raccourcir la dictée,
- ° Proposer des textes à trous, des dictées préparées, laisser le temps de se relire sur les critères qui ont été travaillés,
- ° Proposer la relecture par un tiers aidant.

#### En **grammaire** :

- ° S'assurer que l'élève comprenne le sens des termes catégoriels : adverbe, adjectif,
- ° Proposer des pictogrammes pour les temps de conjugaison s'ils ont été utilisés en thérapie ou par l'enseignant lors des leçons.

#### En **expression écrite** :

- ° Privilégier le fond à la forme,
- ° Eviter de tenir compte systématiquement de l'orthographe, favoriser l'utilisation de l'ordinateur.

#### En **langues vivantes** :

- ° Eviter de faire lire à voix haute,
- ° Privilégier l'oral et noter l'oral,
- ° Tenir compte de la difficulté de la langue anglaise (correspondance difficile sons/orthographe des phonèmes),
- ° Ne pas sanctionner l'orthographe de la langue étudiée.

#### En **mathématiques** :

- ° Lire les consignes à l'oral si l'élève le demande,
- ° Autoriser à avoir sa calculatrice, les tables de multiplication,
- ° Adapter les exigences en calcul mental,
- ° Comprendre qu'il peut inverser les signes mais faire le bon calcul en admettant qu'il y ait plusieurs raisonnements possibles pour arriver au résultat,
- ° Simplifier les tournures de phrase,
- ° Accepter des rédactions non détaillées pour expliquer les résultats,
- ° En géométrie accepter une marge de tolérance quant à la précision graphique ou permettre d'utiliser un logiciel, ou encore permettre à l'élève d'expliquer oralement la procédure de traçage.

## B. Pour le C.E.B ou les évaluations certificatives

La question de base demeure « quelle est la compétence visée à travers cet item ? » ; d'où découle l'interrogation suivante « la formulation proposée (mots, tableaux, forme à relier...) et le mode de réponse attendue n'entravent-ils pas la compétence que je souhaite évaluer ? ».

Nous proposons, à partir des épreuves extraites de l'épreuve externe commune CEB 2009, livrets 1 à 9, que l'élève ait accès à certaines modulations. Vous trouverez nos illustrations de propositions en annexe, pages 20 à 25.

Tout d'abord nous tenons à souligner que la présentation visuelle des livrets est claire, aérée, le choix de la typographie adéquate et qu'il y a de nombreux exercices à trous qui diminuent la quantité d'écriture, ce qui est un excellent choix.

Nous recommandons si possible de :

- ° Assurer l'aide d'un auxiliaire pour les enfants « dys ». L'auxiliaire peut écrire sous dictée, vérifier la bonne localisation de recherche d'informations, lire une consigne, répondre à un mot de vocabulaire spécifique,
- ° Accepter de lire les consignes oralement si les élèves le demandent et ne pas hésiter à reformuler si nécessaire,
- ° Eviter la recherche d'informations dispersées ou vérifier qu'ils cherchent l'information au bon endroit dans le portfolio,
- ° Accepter l'utilisation de logiciels adaptés: par exemple, la reconnaissance vocale, un logiciel d'aide à la lecture avec un dictionnaire informatique intégré,
- ° Permettre l'utilisation du dictionnaire de l'enfant organisé en signets pour les épreuves requérant cet outil ou mieux un dictionnaire sur logiciel,
- ° Rappeler de souligner les mots clés dans les consignes (avec des couleurs ou des fluos), ce qui permet à l'équipe de correcteurs de vérifier la bonne compréhension de la consigne. Cela soulage et soutient l'enfant au niveau de sa recherche visuelle d'informations,
- ° **Permettre l'examen oral** ou vérifier à l'oral le niveau de connaissance de l'élève si l'épreuve est majoritairement échouée.

Les moyens de facilitation sont tirés de notre expérience. **Le principe ne consiste pas à demander moins mais à interroger autrement, il ne s'agit pas de réduire les exigences mais bien de cibler le fond plutôt que la forme.** Ces mesures sont à adopter et à adapter au cas par cas et la liste n'est bien sûr pas exhaustive.

## **Annexe 2 : extrait du site de l'APEDA : La dyslexie, la dyscalculie, la dysorthographe, la dysphasie, la dyspraxie, la dysgraphie ainsi que les troubles attentionnels (TDA/H), appelés aussi communément les « Dys »**

### **Les troubles spécifiques d'apprentissage**

#### **Définition de la dyslexie**

« Est dyslexique celui dont les difficultés en lecture ne viennent pas de troubles intellectuels, neurologiques, sensoriels, ni d'un milieu social défavorisé ». Un enfant est dit dyslexique lorsqu'il éprouve des difficultés spécifiques et persistantes lors de l'apprentissage de la lecture (décodage) et, dans la plupart des cas, de l'orthographe (codage). Ces difficultés contrastent souvent avec des apprentissages scolaires normaux dans les autres domaines.

#### **Attention à ne pas confondre :**

- Dyslexie et niveau intellectuel déficient
- Les facteurs dits d'environnement, tels que psychologiques, linguistiques, socioculturels, etc. ne génèrent pas ces troubles, mais peuvent les aggraver

#### **Dysorthographe**

Trouble spécifique d'acquisition et de maîtrise de l'orthographe, caractérisé par des inversions de lettres ou de syllabes, par des confusions auditives ou visuelles, par des omissions, par des erreurs de segmentation. Une dysorthographe suit ou accompagne une dyslexie dans deux tiers des cas environ.

#### **Dyscalculie**

Trouble électif en mathématiques dû à un dysfonctionnement dans le domaine de la logique, de la construction des nombres et des opérations sur les nombres, chez des enfants qui ne présentent pas de déficit intellectuel.

#### **Dysgraphie**

Trouble affectant le geste graphique et l'aspect forme de l'écriture.

#### **Troubles instrumentaux**

Altérations importantes du développement de la parole et du langage, de la coordination motrice, des processus de perceptions visuelles, auditives, et du schéma corporel, non imputables à un retard intellectuel ou à des troubles sensoriels ou neurologiques.

Définition extraite de la publication du Service général du pilotage du système éducatif, à consulter et télécharger sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), sous le lien « troubles de l'apprentissage » dans la page « L'école de A à Z » :

La dysphasie : trouble structurel, primaire et durable de l'apprentissage et du développement du langage oral. La dysphasie peut être plus ou moins sévère et se présenter sous des formes diverses : paroles indistinctes, troubles de la syntaxe, expression par mots isolés, discours plus ou moins construit, manque du mot, compréhension partielle du langage oral ...

La dyspraxie : trouble d'ordre psychomoteur provoquant un manque de coordination et d'adaptation des mouvements à la réalisation de l'acte voulu.

Définition extraite de l'article « Son inattention me fait grimper au plafond ! », F. Baie, Les parents et l'école, n°56, oct-nov-déc. 2007, p.11 :

### **Les troubles attentionnels (TDA/H)**

Trois composantes constituent ce trouble : le déficit d'attention, l'hyperactivité et l'impulsivité.

Le déficit d'attention désigne une tendance excessive à la distraction, qui se manifeste souvent de manière insidieuse, déroutante, voire sélective et occasionnelle.

Un enfant hyperactif est un enfant dont l'activité motrice est augmentée et désordonnée par rapport aux enfants du même âge.

Un enfant impulsif est un enfant qui ne prend pas le temps de sélectionner l'action ou la réaction qui sera la plus adaptée à la situation ou à la tâche en cours.

### **Annexe 3 : quelques liens et références utiles**

L'APEDA (Association belge de parents d'enfants en difficulté d'apprentissage : [www.apeda.be](http://www.apeda.be) ) a édité deux brochures de sensibilisation à la dyslexie, l'une à destination des enseignants du maternel et du primaire :

- Le petit guide des dyslexiques

et l'autre, à destination des enseignements du secondaire et du supérieur :

- le guide des étudiants dyslexiques, comment les aider ?

L'association TDA/H Belgique ([www.tdah.be](http://www.tdah.be)) a édité plusieurs brochures consacrées au trouble de l'attention :

- TDA/H et scolarité, comprendre et accompagner l'élève atteint de TDA/H à l'école
- Guide à l'attention des parents confrontés au TDA/H
- TDA/H à l'adolescence

La fondation dyslexie : [www.fondation-dyslexie.be](http://www.fondation-dyslexie.be)

APEDYS : [www.apedys.org](http://www.apedys.org)

Dyspraxie info : [www.dyspraxie.info](http://www.dyspraxie.info)

APEAD (Association de parents d'enfants aphasiques et dysphasiques) : [www.dysphasie.be](http://www.dysphasie.be)